

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GABASTON DU 16 OCTOBRE 2025

Le 16 octobre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GABASTON s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur Guy CAZALET, Maire, affichée le 9 octobre 2025 et transmise par voie électronique le 9 octobre 2025 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : MM. Guy CAZALET, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absents : M. Grégory PALENGAT, Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Guy BITAILLOU (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), MM. Patrick CHAUVIN, Patrick PAREDES.

Secrétaire de séance : M. Yannick CLAVERIE.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de séance du 22 septembre 2025.
- Décision modificative n° 1 du budget primitif 2025.
- Rénovation du câblage suite à vol au stade – approbation du projet et du financement.
- Avenant au contrat de travail de la secrétaire de Mairie.
- Questions diverses.

0. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025.

1. **DÉLIBÉRATION N° 1-1610/2025 – Décision modificative n° 1 du BP 2025**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21316 (21) - 12 : Equipements du cimetière	495,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-9 985,00
2152 (21) - 13 : Installations de voirie	16 742,00	024 (024) : Produits des cessions d'immobili	28 410,00
21838 (21) : Autre matériel informatique	398,00		
21841 (21) - 11 : Matériel de bureau et mob	790,00		
	18 425,00		18 425,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-9 985,00	75888 (75) : Autres	12 690,00
60612 (011) : Energie - Electricité	2 350,00		
60633 (011) : Fournitures de voirie	-2 000,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	3 000,00		
615232 (011) : Réseaux	1 600,00		
617 (011) : Etudes et recherches	2 640,00		
6231 (011) : Annonces et insertions	200,00		
6234 (011) : Réceptions	450,00		
6281 (011) : Concours divers (cotisations...)	500,00		
6288 (011) : Autres	145,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de ret	300,00		
6458 (012) : Cotisations aux organismes so	100,00		
65811 (65) : Droits d'utilisation – informat	-1 100,00		
65818 (65) : Autres	1 800,00		
65888 (65) : Autres	12 690,00		
	12 690,00		12 690,00
Total Dépenses	31 115,00	Total Recettes	31 115,00

Voté à l'unanimité.

**2. DÉLIBÉRATION N° 2-1610/2025 – ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC – GROS ENTRETIEN –
Programme « Sans subvention – GEEP 2025 » APPROBATION du projet et du financement
de la part communale - Affaire n° 25GEEP198**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Energie 64, de procéder à l'étude des travaux de : **rénovation du câblage suite à vol - Stade.**

Monsieur le Président du Territoire d'Energie 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE SO - GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'entretien éclairage public – Gros entretien – Sans subvention - GEEP 2025 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Energie 64, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	1 138,30 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	104,34 €
- frais de gestion du TE64	68,30 €
TOTAL	1 310,94 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- FCTVA (à récupérer par TE64)	186,73 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	1 055,91 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	68,30 €
TOTAL	1 310,94 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

3. DÉLIBÉRATION N° 3-1610/2025 – avenant au contrat de travail de la Secrétaire de Mairie

Le Maire rappelle que par délibération en date du 23 août 2019, le Conseil Municipal a créé un emploi de Secrétaire de Mairie qui est actuellement pourvu par le recrutement d'un agent en Contrat à Durée Indéterminée depuis le 1^{er} octobre 2022.

Il indique que le traitement relatif à cet emploi pourrait être revalorisé et que cet emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 478, majoré (au 1^{er} janvier 2024) 420. Les revalorisations qui interviendraient pour les fonctionnaires s'appliqueraient à cette échelle indiciaire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 478 et que les revalorisations qui interviendraient pour les fonctionnaires s'appliqueraient à cette échelle indiciaire.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat de travail proposé en annexe,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'abonnement internet de la commune va passer chez Free Pro pour le raccordement à la Fibre. Le prix sera de 40 € par mois pendant un an. Aucun autre opérateur ne proposait ce tarif à la commune.
- Enedis a mandaté une entreprise pour inspecter les lignes électriques par drone entre le 16 octobre et le 23 décembre 2025.
- Les demandes de subvention au titre de la DETR 2026 doivent être déposées avant le 15 décembre 2025 ; il faut envisager de monter le dossier pour les plafonds coupe feu à l'école.
- La société SACPA est intervenue pour récupérer un chien qui a fait des dégâts dans une ferme.
- Voirie : des réserves sont inscrites sur le procès-verbal de réception des travaux effectués route de l'Église. Elles seront levées au printemps prochain.

De l'enrobé sur environ 50 m sera réalisé puis du tri-couche jusqu'au fond du chemin Curbet.

La priorité sera le grave émulsion sur l'impasse Hurlevent : à réaliser avant la fin de l'année.

Il est également prévu le marquage au sol (stops, passages piétons, flèches...).

Une journée d'emplois sera réalisée ainsi que le chemin du Bois.

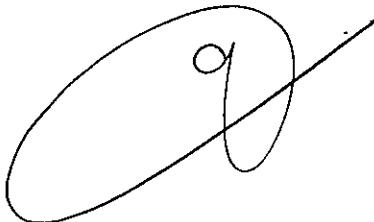
- Une réflexion sur la vitesse et la sécurité est menée afin de déposer un dossier dans le cadre des amendes de police.
- Cantine scolaire : le changement de prestataire semble efficace. Parents et enfants semblent satisfaits.
- Ecole : il y a des PC à monter et des étagères à poser avant la rentrée de novembre.
- Un rendez-vous est prévu la semaine prochaine avec l'entreprise Gaurrat pour la végétalisation de la cour.
- Une association de Tarbes demande s'il est possible de transférer le siège de l'association à Gabaston et bénéficier de la salle des fêtes. La réponse du conseil municipal est négative.
- Une visioconférence avec Trinasolar est prévue afin de discuter d'une nouvelle solution pour la centrale solaire.
- Une réunion d'élus aura lieu le 13 novembre 2025 à 20h00 pour faire un bilan.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1-1610/2025 à 3-1610/2025.

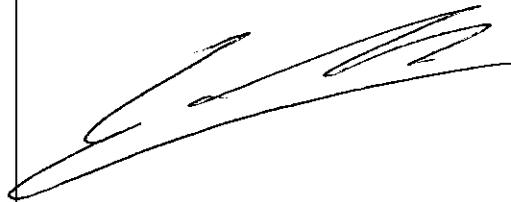
Liste des membres présents :

- M. Guy CAZALET,
- M. Jean-Pierre BRITIS,
- M. Frédéric CATHALOGNE,
- M. Yannick CLAVERIE,
- M. Alain KOMPANITCHENKO,
- M. Bruno LERMANOU,
- Mme Pascale BESTI,
- Mme Sandrine DUMARTIN,
- Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE,
- Mme Elisabeth POUTS.

Signature du Maire :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier'.

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandrine DUMARTIN'.